



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions paramédicales

Question écrite n° 90022

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le rapport d'information déposé par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale en conclusion des travaux de la mission d'information sur la formation des auxiliaires médicaux. Ce rapport préconise notamment de reconnaître aux titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, de cadre de santé, de puéricultrice et d'infirmier de bloc opératoire un niveau master. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90022

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10752

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)